

Jean-Charles Jourdain

De: Christian PAYET <christian.payet@sdis974.re>
Envoyé: mercredi 24 août 2022 15:15
À: Jean-Charles Jourdain
Cc: Service ICPE; Assistance DECI; Ivlbert; sgovindassamy; Auriane Peyrot Des gachons
Objet: Re: Demande avis - Projet d'entrepôt stockage ICPE 1510 - PHARMAR

EXTERNAL SENDER: Do not click any links or open any attachments unless you trust the sender and know the content is safe.
EXPEDITEUR EXTERNE: Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe à moins qu'ils ne proviennent d'un expéditeur fiable, ou que vous ayez l'assurance que le contenu provient d'une source sûre.

Re-Bonjour,

Comme convenu, suite à notre conversation téléphonique nous serons présents à St Paul le lundi 29/08/2022 à **9h30**.
Cordialement.

De: "jean-charles jourdain" <jean-charles.jourdain@socotec.com>
À: "Christian PAYET" <christian.payet@sdis974.re>
Cc: "Service ICPE" <icpe@sdis974.re>, "Assistance DECI" <deci.assistance@sdis974.re>, "Ivlbert" <Ivlbert@pharmar.re>, "sgovindassamy" <sgovindassamy@henrylucaarchitecte.re>, "Auriane Peyrot Des gachons" <Auriane.PEYROTDESGACHONS@socotec.com>
Envoyé: Mercredi 24 Août 2022 14:13:38
Objet: RE: Demande avis - Projet d'entrepôt stockage ICPE 1510 - PHARMAR

Bonjour Lieutenant,

Je vous remercie pour votre diligence.

S'agissant d'un projet (site en friche actuellement), je vous propose une rencontre ce lundi 29 août à 8h30 dans les locaux du bureau d'architecte :

Henry LUCAS, architecte dplg
14, rue Jules Thirel - Local 13
97460 Saint-Paul

Est-ce que cela vous conviendrait ?

Je vous joins un plan du projet en vue aérienne, vous permettant d'identifier son voisinage actuel.

Dans l'attente de vous lire.

Bien cordialement,

Jean-Charles JOURDAIN

SOCOTEC REUNION

Chargé d'affaires Environnement & Sécurité
Conseiller à la Sécurité Transport de Marchandises Dangereuses
Tél : 0262.94.48.48 / Gsm : 0692.84.42.92

De : Christian PAYET [mailto:christian.payet@sdis974.re]
Envoyé : mercredi 24 août 2022 09:05
À : Jean-Charles Jourdain <jean-charles.jourdain@socotec.com>
Cc : Service ICPE <icpe@sdis974.re>; Assistance DECI <deci.assistance@sdis974.re>; Ivlbert@pharmar.re;

sgovindassamy@henrylucaarchitecte.re

Objet : Fwd: Demande avis - Projet d'entrepôt stockage ICPE 1510 - PHARMAR

EXTERNAL SENDER: Do not click any links or open any attachments unless you trust the sender and know the content is safe.
EXPEDITEUR EXTERNE: Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe à moins qu'ils ne proviennent d'un expéditeur fiable, ou que vous ayez l'assurance que le contenu provient d'une source sûre.

Bonjour,

en réponse à votre mail ci-dessous,
nous serons intéressés de découvrir votre projet visé en objet.
Pourriez-vous nous proposer une date et horaires pour une visite sur le site.
Cordialement.

Lieutenant Christian PAYET

Groupement Prévision

Courriel : christian.payet@sdis974.re

Tel:0262 801508



De: "Jean-Charles Jourdain" <jean-charles.jourdain@socotec.com>

À: "Service ICPE" <icpe@sdis974.re>, "deci assistance" <deci.assistance@sdis974.re>

Cc: "Laurent VILBERT" <lvilbert@pharmar.re>, "Agence H. Lucas - Sabine GOVINDASSAMY" <sgovindassamy@henrylucasarchitecte.re>

Envoyé: Mardi 23 Août 2022 18:16:48

Objet: Demande avis - Projet d'entrepôt stockage ICPE 1510 - PHARMAR

Madame, Monsieur,

La société PHARMAR projette de construire un entrepôt de stockage sur l'îlot 25C (parcelles CR 1152(p) et 1087) dans la ZAC PIERREFONDS sur la commune de Saint Pierre. Ce projet fait l'objet d'un dossier d'enregistrement ICPE au titre du code de l'environnement (volume légèrement supérieur à 50 000 m³).

L'entrepôt sera constitué de 3 cellules d'environ 1000 à 2400 m² dédiées au stockage de produits et matériels pharmaceutiques, nommées « Pharmad » - « Répartition » - « Dépositaire ».

Conformément aux articles 3.3.1, 3.3.2 et 13 de l'Arrêté du 11 avril 2017 *relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510 modifié.*, nous vous sollicitons pour obtenir votre avis concernant :

- Le positionnement de la voie engin,
- Le positionnement des aires de mise en station des moyens aériens
- Le positionnement des bouches incendie et des aires de stationnement associées

On précisera que le site en projet disposera notamment de :

- une voie engin permettant la circulation sur la périphérie complète du bâtiment
- deux aires de mise en station des échelles
- cinq aires de stationnement à proximité immédiate des bouches incendie
- cinq bouches incendie associée à une réserve de 600 m³ permettant un débit de 300 m³/h conformément à la règle de calcul D9a
- une réserve pour la collecte des eaux d'extinction

Vous trouverez ci-joint, un plan de localisation de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus « Plan du RDC et abords ».

A titre d'information et pour remarques éventuelles, vous trouverez également les plans suivants :

- un plan de sous-sol (sous la cellule « Dépositaire ») et R+1 (pour la cellule « Répartition »)
- un plan coupes
- un plan RDC
- un plan RDC avec mention des dispositions constructives

Dans l'attente de votre avis sur le positionnement de ces voies, aires et bouches, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et/ou pour vous présenter ce projet dans nos locaux si vous le souhaitez.

Cordialement,

Jean-Charles JOURDAIN

SOCOTEC REUNION

Chargé d'affaires Environnement & Sécurité

Conseiller à la Sécurité Transport de Marchandises Dangereuses

Tél : 0262.94.48.48 / Gsm : 0692.84.42.92



Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Réunion

GROUPEMENT PREVISION
Service Risques industriels et
Bâtimentaires

Dossier suivi par : Ltn Christian PAYET

Tél : 0262 80 15 08

mail : christian.payet@sdis974.re

Réf. : 2022.GPRS/EC/CP/SD/N°

000177

22025777

Objet : Construction d'un entrepôt de stockage

Permis de construire : PC 97416 22 A0435
Adresse : ZAC de Pierrefonds Aéroport, Saint-Pierre
Référence cadastrale : CR N° 1208 et N° 1087
Pétitionnaire : SCI SIPHAR

Vu pour être annexé à l'arrêté
N°...*PC*...09741622*A0435*

Référence : dossier en date du 28/09/22 reçu le 05/10/22 sous le N°0180.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a procédé à l'étude du dossier transmis pour la construction d'un entrepôt de stockage dans la ZAC de Pierrefonds sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.

L'établissement constitue une installation classée pour la protection de l'environnement, au titre des rubriques suivantes :

- Soumise à enregistrement au regard de la rubrique : 1510-2.b
- Soumise à déclaration au regard des rubriques : 2925-1 et 2.1.5.0-2

Description du projet :

Le projet concerne la construction d'un entrepôt de stockage et de logistique de produits pharmaceutiques. L'installation aura une surface de plancher de 7705,69 m². Le bâtiment accueillera 3 cellules, des bureaux, une salle de formation avec cafétéria et sanitaires ouverts au public, un parking aérien et un parking couvert, situé rue Antoine Felix LEVENEUR dans la ZAC de Pierrefonds sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.

L'accès au site se fait par la RN1 puis par la rue Antoine Felix LEVENEUR.

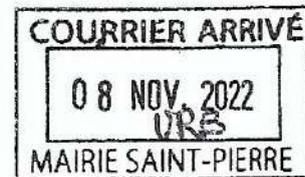
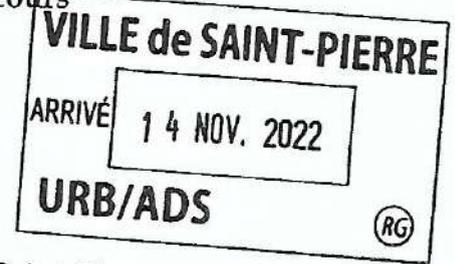
Saint-Denis, le

04 NOV. 2022

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours

A

Monsieur le Maire
De la commune de Saint-Pierre



REGLEMENTATION :

Les installations sont assujetties aux dispositions du Code du Travail et du Code de l'Environnement.

PRESCRIPTIONS :

1) Maintenir les voies d'accès dans un état tel qu'elles permettent à la fois, la circulation, le stationnement, la mise en œuvre des véhicules de secours **conformément aux articles des arrêtés des rubriques ICPE lié à l'exploitation du site, de l'arrêté d'enregistrement du 15/04/2010.**

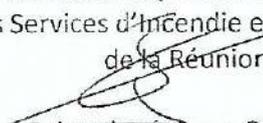
2) Doter l'installation des moyens de secours contre l'incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur, tels que :

L'implantation d'un ou de plusieurs points d'eau incendie (bouches ou poteaux d'incendie) de 100 mm, public ou privé et conformes aux normes NFS 62-200, (installation) NFS 61-211-NFS 61-213 (conformité) situés à moins de 100 mètres de l'établissement, assurant un débit de 60 mètres cubes par heure pendant au moins deux heures sous une pression de 1 bar minimum, ou des réserves d'eau disponibles pour le site et dont les organes de manœuvre sont accessibles en permanence aux services d'incendie et de secours **conformément aux articles des arrêtés des rubriques ICPE lié à l'exploitation du site, de l'arrêté d'enregistrement du 15/04/2010.**

AVIS :

Le dossier recueille **un avis favorable** de la part de mes services, sous réserve de l'observation des prescriptions ci-dessus et de l'exécution des mesures prévues dans le chapitre de l'étude de dangers. /

Le Directeur Départemental Adjoint
des Services d'Incendie et de Secours
de la Réunion


Colonel Stéphane BARTHE